La cérémonie s'est terminée à midi et demi. M. Develle, le ministre de l'Agriculture, était arrivé à Roubaix à 9 heures 30, accompagné de M. Vel-Durand et de nombreuses notabilités lilloises.

M. Develle a assisté à toute la cérémonie et après avoir fait une visite à Mme Harinckouck a déjeuné chez M. J. Fort, puis est reparti à Lille, vers six heures.

Les funérailles de MM. Vinchon

Ainsi que nous l'avons annoncé, les funérailles de M. Alexandre Vinchon père et M. Ernest Vinchon fils, auront lieu jeudi 21 courant, à dix heures un quart, en l'église Notre-Dame.

Les cadavres des deux victimes arriveront aujourd'hui à Roubaix.

Nouveaux détails sur la catastrophe

Les blessés

Sallanches, 18 juillet. — Les nouvelles des blessés sont peu rassurantes. Les blessures sont rendues plus graves encore par le limon qui y est attaché. La pluie ayant cessé les travaux ont pu être repris au Payet mais avec des difficultés extrêmes les soldats enfonçant dans la boue.

Lugubres découvertes

Saint-Gervais, 18 juillet. — On vient de retrouver à Bionnais le cadavre d'une fillette de 8 ans, fille de M. Romagni, ainsi qu'une jambe paraissant être celle d'une femme. On a trouvé également une somme de 800 francs devant appartenir à une des victimes. Au Fayet on a retrouvé aussi quelques débris humains. Malgré le mauvais temps les travaux se poursuivent activement. A Bonnais 8 cadavres sont encore sous les décombres. Un officier d'état-major vient d'arriver sur les lieux.

La cause de la catastrophe

Lausanne, 18 juillet. — La cause qui a amené la catastrophe de St-Gervais ne paraît pas encore exactement déterminée. Le savant naturaliste vaudois M. Faforen, qui vient de visiter les lieux présente dans une lettre adressée à la *Gazette de Lausane*, une nouvelle hypothèse, entièrement différente de celles qui ont été émises jusqu'ici. Il ne croit pas que la catastrophe soit due à la rupture intra glacière qui aurait donné subitement passage à une masse énorme d'eau contenue dans la crevasse. Une telle accumulation d'eau n'est pas possible dans un tout petit glacier se déversant librement de trois côtés.

L'avalanche n'a pas laissé sur son parcours la moindre trace d'eau, mais de la poussière de glace mêlée à de la terre. Elle n'a pas suivi la ligne de plus grande pente et a franchi la moraine frontale.

Ces observations indiquent nettement une avalanche de glace due à l'écroulement du glacier suspendu sur la Tête Rousse. La masse écroulée peut être évaluée à un million ou deux de mètres cubes de glace. Il est descendu dans l'Arve une nappe de boue et non de l'eau. La masse de glace a été pulvérisée par la chûte d'une hauteur de 2.500 mètres. Elle a fondu en partie par la chaleur dégagée pendant la chûte et au contact des matières chaudes formant ainsi une masse assez fluide pour descendre sur une pente de 10 0/0 dans la vallée et d'autre part assez consistante pour tout renverser sur son passage.

Il est difficile d'estimer la vitesse de l'avalanche. Elle a du mettre environ une demi-heure pour arriver jusqu'à l'Arve. Cette chute énorme d'une hauteur de 2.500 mètres s'étendant jusqu'à une distance horizontale de 13 kilomètres est l'un des plus formidables exemples d'avalanches connus.

M. Faforen ne pense point qu'on ait à craindre de voir se renouveler un phénomène semblable, mais il estime que l'augmentation actuelle des glaciers est un danger pour toute la région alpestre.

Nouvelles Etrangères

ÉLECTIONS ANGLAISES

Londres, 18 juillet. — Résultat des élections à 3 heures :

Conservateurs	316
Opposition	347

Le Parlement sera convoqué pour le 4 août.

UNE ILE ENGLOUTIE

Douze mille victimes

Sydney, 17 juillet. — Le vapeur *Callerthum* de la Compagnie Eastern and Australasian, retour de Chine, apporte la nouvelle d'un désastre terrible qui a eu lieu dans le voisinage des îles Philippines.

Lorsque ce bateau toucha à un des ports principaux de l'île de Timor, le bruit courait que l'île de Sangi, située entre Célèbes et Mindanao, avait été détruite par une éruption volcanique; toute la population de l'île, s'élevant à 12,000 âmes, avait, dit-on, périe dans la catastrophe.

Le capitaine rapporte, de son côté, que dans la traversée de ces parages, il navigua l'espace de plusieurs milles au milieu de débris volcaniques flottants.

LA BELGIQUE

LES ANARCHISTES DE LIÈGE

en cour d'assises

Liège, 18 juillet. — Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture des portes on s'écrase dans la cour centrale du Palais-de-Justice.

Toute la brigade de gendarmerie de Liège est sur pied tant pour assurer le maintien du bon ordre dans l'intérieur de la salle qu'au dehors.

A 9 h. 1/2 la cour fait son entrée.

Les accusés

Le chef de la bande est Moineau Jules ; petit, trapu, le nez en bec d'aigle, le regard franc, physionomie intelligente : écoute avec attention la lecture de l'acte d'accusation.

Beaujean a la taille élevée, la barbe noire et longue, la figure est pâle et dénote un caractère très décidé et violent.

Lacroix est ouvrier peintre, à peine âgé de 28 ans, de petite taille, les cheveux d'un blond roux, les moustaches rousses et en broussaille. Figure énergique.

Mossent est âgé à peine de 22 ans, long, sec, phtisique jusqu'à la moëlle des os ; la figure est douce, encadrée de cheveux blonds.

Wolfs a la taille élancée, le teint pâle figure osseuse et très énergique.

Ehx, un Allemand, grand, roux, père de huit enfants, allait tous les dimanches à la messe avant son arrestation.

Mateyssen, Aimé, 26 ans, l'air d'un gaillard au front haut, aux yeux noirs, très vifs, l'air très tranquille, inconscient de ce qui se passe autour de lui.

Hanton Lambert, petit, remuant, le regard est vif, le teint un peu coloré ; l'air très à son aise, c'est un blondinet, beau garçon.

Marcotty, front puissant ; le nez est grand et fort, les yeux bleus intelligents ; le teint est pâle, à l'air doux et ennuyé.

Guilmot a l'air d'un propriétaire. C'est un solide gaillard. Guilmot est forgeron de son état. Détail particulier, n'écrit jamais qu'avec de l'encre rouge.

Heusy, grand et sec, front haut et fuyant,

anarchiste convaincu, non comme homme d'action comme il le dit, mais comme penseur. Barbe Henri IV, a le teint frêle et l'air pas méchant du tout.

Schelbach Pierre est le tenancier du café où se réunissaient les anarchistes ; c'est un Allemand à la figure caractéristique largement entourée d'une abondante barbe noire un peu grisonnante, ressemble à quelque Gambrinus réjoui ; des lunettes cachent en partie ses yeux, lançant des regards perçants ; c'est un homme de grande taille, fortement charpenté et à l'air plutôt d'un « doctor » allemand que d'un malfaiteur.

Après deux avocats de Bruxelles, les défenseurs appartiennent tous au barreau de Liège.

Moineau et Wolfs seront défendus par MM. Royer et Crick de Bruxelles; Ehx, Nanjot et les frères Berré par M· Fourir; Beaujean, par MM· Bockruth et Servais; Guilmot, par M· Gausé; Mattheyssen, par M. Lejeune; Marcotty, par M. Deguise; Beduin et Heusy, par M. Heuse; Lacroix, par M. Mercenier; Nossent, par M· Neujean (fils); Schelbach, par M· Lohr; Hanssen, par M· Journez.

Il paraît que ces avocats ne prendront pas tous la parole devant le jury, plusieurs d'entre eux plaideront devant la cour pour obtenir pour les clients une peine proportionnée à la gravité des faits, mais non exagérée.

Nos lecteurs se rappellent l'acte d'accusation que nous avons publié.

Nous n'entrerons donc pas dans le détail des différents chefs d'accusation que les débats feront d'ailleurs connaître de nouveau.

Plus de 100 témoins tant à charge qu'à décharge ont été invités.

Les pièces à conviction

Sur une table devant la cour, s'étalent des objets divers : paquets de vêtements, journaux anarchistes, neuf grandes caisses ayant contenu les 3,149 cartouches de dynamite volées à Ombret, correspondances saisies chez quelques anarchistes, etc., etc.

Les accusés sont interrogés sur leurs noms, profession, etc., quand M. Royer demande à la cour que ses clients occupent une autre place, celle-ci, dit-il, n'est pas au banc des criminels; je soutiens que Moineau et Wolfs doivent être considérés comme ayant perpétré des crimes politiques.

L'audience suspendue est renvoyée à l'après-midi.

Mornau et Wolff, les principaux accusés, reconnaissent la plupart de faits dont ils sont accusés. Ils prétendent qu'ils voulaient produire un effet moral et terroriser les bourgeois. Ehx, Bonjean, Guilnot et Nainot, nient énergiquement avoir participé au vol de Banneux, de Plemalle. Bonjean accuse Nainot, Moniaux s'écrie : Vous êtes un misérable.

Mattyelen raconte comment il est devenu anarchiste. Il nie avoir pris part au vol d'Ombret.

Tous les accusés excepté Momeau et Wolff cherchent à décliner toute responsabilité pour la jeter sur leurs camarades.

La déposition de Lacroix est longue et accablante pour plusieurs accusés. Il explique comment il a accompli l'attentat commis chez M. Peltzens d'accord avec Bonjean.

L'audience est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

Dernière Heure

EXÉCUTION CAPITALE

Paris, 18 juillet. — Les bois de justice sont partis ce soir par la gare Montparnasse pour Rennes où aura lieu mercredi l'exécution de Comnonal, l'assassin du Pertre.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A Tourcoing

Nous apprenons avec grand plaisir que M. M... vient d'accepter la candidature au Conseil général, en remplacement de M. Jonglet.

Le parti républicain ne pouvait mieux choisir.

Nous reparlerons du reste, ces jours-ci, de cette candidature.

Chronique Régionale

Le Congrès international de navigation

La session du congrès qui, cette année, se tient en France, débute par une excursion de deux jours dans le Nord.

Cette excursion a pour objet la visite des plus intéressantes installations établies par l'industrie privée pour le chargement des houilles en bateau, des ports de Dunkerque et de Calais et de l'ascenseur hydraulique des Fontinettes, sur le canal de Neuffossé près d'Arques (Pas-de-Calais). Les renseignements préliminaires ont été fournis par MM. Peslin, ingénieur en chef des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais ; Gruson, ingénieur en chef du département du Nord, Joly, ingénieur en chef du port de Dunkerque et Thanneur, ingénieur en chef du port de Calais.

Le rendez-vous des membres participants à cette excursion était fixé à Lille le 18 au soir. Ils sont arrivés successivement dans la journée; un bureau était installé à la gare, où on leur remettait l'adresse de leur hôtel, retenu à l'avance.

Le soir, à 9 heures, ils ont été reçus par le commissaire d'organisation du congrès dans l'hôtel de la société industrielle du Nord de la France, dont le président et le bureau ont fait les honneurs.

Pour la circonstance, cette salle, déjà si coquette, avait été ornée de plantes exotiques et de trophées de drapeaux tricolores.

Un buffet, très bien assorti, était installé dans la salle, sous les galeries.

A neuf heures et demie, MM. Cousté, président de la Chambre de commerce de Paris, et Guillemain, inspecteur général des Ponts-et-chaussées, président de la commission organisatrice ; M. Agache, président de la Société industrielle ; M. Vel-Durand, préfet du Nord ; M. Guillain, conseiller d'État, directeur de la navigation et des mines au ministère des travaux publics ; Philippe, conseiller d'État, directeur de l'Hydraulique agricole au ministère de l'Agriculture.

M. Martial Bernard, secrétaire de la Chambre de Commerce de Paris, président du Comité des excursions du Congrès ; M. de Mas, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Paris, secrétaire de la commission d'organisation ; MM. Faucheur, Descamps et Kolb, membres de la société industrielle ; M. Gruson, ingénieur en chef du département du Nord, etc., qui ont pris place au bureau. Les autres sièges ont été faits aux étrangers.

C'est d'abord M. Agache, qui, dans une chaleureuse improvisation, a fait ressortir que la Société industrielle était tout particulièrement honorée que la première réunion du congrès se fît chez elle ; il a manifesté l'espoir que beaucoup des membres reviendraient à Lille, ce qui leur permettrait de visiter notre grand centre industriel.

Le but de la Société industrielle, ajoute-t-il, est de développer les progrès de l'industrie, dans laquelle les transports tiennent la première place.

Aussi, nous sommes-vous reconnaissants d'être venus ici ; nous sommes fiers de pouvoir vous réunir chez nous et il est de mon devoir de vous en remercier en vous souhaitant la bienvenue à tous (Applaudissements).

A son tour, M. Cousté, qui occupe le fauteuil de la présidence, dit que les français sont fiers de voir un si grand nombre d'étrangers venus assister au congrès et qu'il est heureux de pouvoir leur dire, au nom de la France, qu'ils sont ici chez eux.

Puis les membres du congrès ont lunché et se sont retirés peu à peu en marquant leur satisfaction de la cordiale réception qui venait de leur être faite.

Voici le programme des deux journées d'excursion dans le Nord :

Aujourd'hui : Départ de Lille, par train spécial, à 8 heures du matin. — Arrivée à Pont-à-Vendin vers 9 heures. — Visite du rivage des mines de Lens et des fosses 7 et 8. — Déjeuner. — Départ de Pont-à-Vendin à midi 30. — Arrivée à Béthune à 1 heure. — Visite des rivages des mines de Bruay et de Marles. — Départ de Béthune vers 3 heures. — Arrivée à Dunkerque vers 4 heures. — Visite du port. — Banquet.

Demain : départ de Dunkerque, par train spécial à 7 h. 30 du matin. Arrivée à Arques vers 9 h. Visite de l'ascenseur des Fontinettes. Départ d'Arques à 11 heures.

Arrivée à Calais à midi — Déjeuner, visite du port, diner — Départ de Calais à 8 h. 30 soir — Arrivée à Paris, vers minuit 30.

Récompenses honorifiques. — En reconnaissance de leurs bons et loyaux services, le ministre de l'agriculture a accordé :

Des médailles d'argent à MM. Charles Dambron, chez M. Standaert, à Saint-Pol-sur-Mer; Henri Demarcq, chez M. Lecouter, Quesnoy-sur-Deûle; Jules Dhennin, chez M. Darras, Templeuve; François Dhélin, chez M. Laden-Flinois, Seclin; Pierre Desmons, chez M. Charles Pollet, Wannehain; Louis Hovaere, chez M. Mourmant, à Esquelbecq; Jean Verbecque, chez M. Dantu-Dambricourt, Armbouts-Cappel.

Des médailles de bronze à MM. Richard Annycke, chez Mme veuve Nezelof, Dunberque; Henri Delzenne, chez M. Brienne, Nomain; Pierre Demol, chez M. Becquaert, Arneke; J.-B. Gomanne, chez M. Daniel-Bériot, au bois de Verlinghem; Fabien Malfait, chez M. Auguste Pélicier, Haubourdin.

Enseignement supérieur. — Sont reçus définitivement au :

Baccalauréat ès-lettres (1re partie, ancien régime). — MM. Omeil, Blomme, Bodrant, Cornaille, Couturier, Droquison, Despatures, Postier, Monnier.

Baccalauréat ès-lettres (2e partie, ancien régime). — MM. Babler, Bridel, Brongniart, Capelle, Claeyssens, Giafferi, Huret, Lagrouat, Thiéry, De Casteras, Gauwel, Chrétien (assez bien), Creutzer, Debuire, Deloffre, Depoutre (assez bien), Dubois, Eyret (assez bien), Gennevoise, Ghesquières (assez bien), Gosselain.

Baccalauréat moderne. — MM. Maillet (bien), Mullet (assez bien), Millot (assez bien), Périn, Potel (assez bien), Piot (assez bien), Pruvot, Quandière, Raviart, Réquillart, Ringo.

Examens d'officiers. — Aujourd'hui est arrivé en notre ville M. le général de division Zerlunden, pour présider la commission d'examen des officiers proposés pour avancement.

Cette commission est composée du lieutenant-colonel De Billy et de deux chefs de bataillon du 110e.

Les ajournés conditionnels. — La liste des jeunes gens de la classe 1891 et des ajournés de la classe de 1890 qui ayant été refusés pour inaptitude physique à l'engagement conditionnel d'un an, ont, après avoir été déclarés bons par les conseils de revision, réclamé leur assimilation aux engagés conditionnels, a été close vendredi dernier.

Chronique locale

ROUBAIX

Ecole nationale de musique. — Classes de piano. — Elèves femmes. — Premières classes. — Professeurs : Mmes Prus-Seynave et Duhin-Letellier. — 1er prix avec mention (médaille d'argent), Marguerite Minssart, élève de Mme Prus-Seynave. — 1er prix, médaille d'argent, Marie Verschaeve, élève de Mme Duhin. — 2e, Gabrielle Paris, élève de Mme Duhin. — 3e, Germaine Vancommelbeck, élève de Mme Prus. — Rappel de 1er accessit, Juliette Cavye, élève de Mme Duhin — 1er accessit, Marguerite Parent et Jeanne Meyers, élève de Mme Prus. — 2e, Marguerite Hordoir et Marguerite Honorez, élèves de Mme Duhin. — 3e, Clotilde Wintrebert, élève de Mme Prus.

Deuxièmes classes. — Professeurs : Mlles Céline Roussiez et Adèle Prus. — 1re mention, Marguerite Duponchel, élèves de Mme Prus; Maria Declerq, élève de Mlle Roussiez. et Marie Pollet, élève de Mlle Prus. — 2e, Marthe Nison et Albertine Hurel, élèves de Mlle Roussiez. — 3e, Marguerite Bedoy, élève de Mlle Roussiez; Marthe Sculier et Zoyé Bossut, élèves de Mlle Prus.

Nominations dans le corps des Sapeurs-Pompiers. — Dimanche matin, M. Hubert, capitaine-commandant du corps des sapeurs-pompiers, a procédé à l'installation des membres récemment promus à des grades plus élevés.

MM. Castel, capitaine en second à la 1re compagnie ; Delannoy, sous-lieutenant à la 1re compagnie ; Tillet, lieutenant à la 2e compagnie ; Roupin sous-lieutenant à la 2e compagnie ; Renard, sergent-sapeur ; Achille Lepers, sergent fontainier ; Beudet, sergent ; Crépin, sergent ; Thoof, caporal-fontainier ; Jilmez, caporal-sapeur ; Roken, Leclercq et Pardoen, caporaux.

Deux voisins en querelle. — Charles Lauridant, 45 ans, teinturier et Sabine Delespaul, 45 ans, ménagère, demeurant tous deux rue de Menin avaient une vive discussion dimanche vers 8 heures du soir, les agents Bourgeois et Gorman, prévenus se rendirent dans ladite rue.

Lauridant leur déclara que Sabine Delespaul, était inculpée de plusieurs vols, mais comme il était lui-même sous le coup d'un mandat d'expulsion les agents les conduisirent tous deux au dépôt du 1er arrondissement.

Expulsé. — Le nommé Edmond Dewilde, 41 ans, né à Audenarde (Belgique) demeurant rue St-Jean, 14 bis, a été mis en état d'arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 24 juillet, concours sur Clermont. Prix d'honneur 100 francs, organisé par l'Union fédérale colombophile, au siège de la société l'Hirondelle, établie chez M. Oscar Lefebvre, Place de la Gare.

Mise par pigeons 1 fr. 50.

Les pigeons à 50 c. participent aux prix d'honneur.

Poule unique 25 c. ; poule 50 c., 1. prix par 50 inscriptions ; poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 fr.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soufflée, J. Resoor.

Constatation obligatoire par l'appareil automatique, Van den Bossche.

Mise en panier samedi 23 juillet de 3 à 6 heures 1/2 du soir.

Menus faits. — Les agents Lorthioir et Mesure passant rue Magenta dimanche vers minuit 1/2, entendirent chanter et faire un tapage infernal au numéro 9 de ladite rue ; un couple aviné, Marie Gavard, 34 ans et Henri Ovart, 29 ans, faisaient bacchanal dans la maison.

Les agents les conduisirent tous deux au dépôt du 3e arrondissement.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

SÉANCES DES 16 ET 17 JUILLET

Versements

Roubaix, Samedi	250 dép. dont	111 nouv.	19.496	»
Id. Dim.	121	—	34	—	29.867	»
Lannoy	28	—	7	—	2.182	»
Croix	—	8	—	2	—	1.325	»
Wattrelos	—	11	—	9	—	2.000	»
Totaux	423		144		[illegible].170	»

Remboursements

Roubaix, Samedi	37 remboursem.	29.076	74
Id. Dimanche	68 —	21.482	12
Lannoy —	12 —	7.845	91
Croix —	4 —	1.360	88
Wattrelos —	15 —	5.887	58
Totaux	136	57.852	83

Les opérations de juillet sont suivies :

A Roubaix, par MM. Victor Defrenne et Auguste Pannel, directeurs ; MM. J.-B. Dupont et Legoutre-Six, directeurs-adjoints. — A Lannoy par M. Alphonse Toulemonde. — A Croix, par MM. Eugène Caen et Louis-Lepers. — A Wattrelos, par MM. Jean-Baptiste Delcambre et Henri Delcroix.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4 (salle de la justice de paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : FRÉMONT.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION

des Obligations Communales des Emprunts 3 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 et Souscription à 500.000 Obligations de 500 francs.

Rapportant 16 francs d'intérêt par an et participant chaque année à 800,000 francs de lots.

PRIX D'ÉMISSION :

Pour les titres libérés délivrés en échange des obligat ons à convertir (souscriptions irréductibles), 495 francs.

Pour les titres non libérés souscrits contre espèces (souscriptions réductibles), 497 fr. 50.

Premier versement 20 francs

Le **Crédit Lyonnais**, Agences de Roubaix-Tourcoing, reçoit sans frais les demandes de conversion et les souscriptions avec espèces jusqu'au 21 juillet inclusivement.

20.21.22 t—4830

TOURCOING

LE DRAME DE TOURCOING

Un jeune homme qui veut tuer sa maîtresse

Une tentative d'assassinat a eu lieu hier soir vers huit heures et demie au chemin des Garennes à faible distance de la limite du territoire de Tourcoing vers Bondues.

Un jeune homme de 22 ans, J.-B. Vanmencen, tisserand, chez MM. Mathon et Dubrule, boulevard Gambetta, et demeurant rue Fin-de-la-Guerre, a tenté de couper la gorge à sa maîtresse, Esther Delcour, 21 ans, demeurant rue St-Roch, soigneuse, chez M. Jongles, à la Blanche-Porte.

Les parents de la jeune fille ignoraient ses relations avec Vanmencen.

Or, hier soir, les ateliers fermant à 7 heures, elle se porta à la rencontre de son amant qu'elle retrouva aux environs de la place Thiers, fortement pris de boisson. Les deux jeunes gens se dirigèrent vers la gare des Francs dans l'intention de faire une promenade du côté de Mouveaux. Chemin faisant, Esther Delcour reprochait à son amant de se livrer à la boisson. Celui-ci parut fort mécontent de ces réprimandes.

Arrivés au gravier de Bondues, connu sous la dénomination du « Chemin des Garennes » en face la ferme Delforterie-Lagacne, comme la jeune fille continuait à sermonner son amant, celui-ci se jeta sur elle et la terrassa ; puis il lui déclara qu'il « allait lui couper le cou. »

En effet, Vanmencen sortit un couteau de sa poche et lui en porta un coup en travers la gorge, déterminant une large blessure d'où le sang se mit à couler à flots.

Esther parvint cependant à repousser son agresseur qu'elle fit tomber dans le fossé bordant le chemin, il prit la fuite. La jeune fille se releva alors en poussant des appels au secours. Elle avait abandonné sur place son panier renfermant une somme de 2 fr.

Plusieurs personnes accoururent à ses cris et la soutinrent.

Vaumencen, de son côté, se releva et s'enfuit dans la direction de Tourcoing à travers champs.

La jeune Esther fut conduite dans une maison voisine, puis ramenée chez elle. La blessure qu'elle porte à la gorge mesure 8 centimètres de longueur mais aucun organe essentiel n'a été atteint. Un docteur est venu lui prodiguer des soins.

Vaumencen est activement recherché. C'est un individu mal noté. Déjà dimanche il s'est livré sur la personne de son père à des voies de fait qui entraîneront une incapacité de travail de plusieurs jours.

Il fait partie de la classe 1891 et a tiré au sort à Tourcoing en janvier dernier.

Vente à faux poids. — Grand remue ménage dimanche matin aux halles, une bouchère venait d'être pincée en flagrant délit de vente à faux poids.

Depuis quelque temps l'agent Six, de service aux Halles avait été informé que Mme Sylvie Deberte, femme Lebecq, trompait ses clients sur la quantité de la marchandise.

Pour obtenir ce résultat elle avait placé à la tête d'un poids de 20 grammes en cuivre une petite ficelle adaptée en boucle longue de trois centimètres qu'elle plaçait ensuite au crochet retenant les trois chaînes du plateau du côté où s'effectuaient les pesées de viande.

Elle ramenait le poids à l'intersection des chaînes et il était là assez bien dissimulé.

D'un autre côté, il y avait toujours des poids dans le plateau opposé.

Le 14 juillet, l'agent pensa établir publiquement le délit, après s'être assuré du fait mais il jugea qu'il n'y avait pas suffisamment de personnes présentes ce jour-là et remit l'affaire.

Or donc, dimanche matin, vers 8 heures, l'agent Six pria M. Beauf, inspecteur des viandes de l'accompagner jusqu'à l'étal de la femme Debète. Il y avait en ce moment, un groupe de personnes en train de se faire servir.

Alors il fit remarquer à la marchande qu'elle trompait ses clients à l'aide du procédé indiqué plus haut et démasqua le poids suspendu entre les chaînes.

Interloquée, la bouchère ne put que reconnaître le fait. Pour rendre la chose plus évidente, l'agent enleva le poids de 20 grammes, et après avoir dégarni le plateau, démontra que les balances étaient justes. Il replaça ensuite les choses en l'état et le plateau bascula.

Les personnes présentes se montrèrent très émues du procédé indélicat dont elles étaient victimes et celles-qui avaient déjà été servies rejetèrent leur marchandise.

L'agent prit comme témoins du fait deux des clients, MM. Edmond Pavot, appréteur, rue des Peutrains, et Camille Lefebvre, homme de peine, rue de Renaix.

Informé, M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, se rendit à son tour aux Halles et interrogea la marchande qui s'enfonça davantage en donnant des explications inadmissible.

C'est ainsi qu'elle dit qu'elle plaçait le petit poids pour compenser la déperdition pouvant provenir de l'adhérence de graisse sur le fond du plateau par suite des pesées successives.

On lui fit alors observer que c'est au plateau opposé qu'elle aurait dû suspendre le poids en vue du rétablissement d'équilibre mais non pas précisément à celui où se plaçait la viande.

Interrogée ensuite sur l'importance de sa clientèle, la bouchère déclara qu'elle servait environ 50 clients chaque jour qu'elle vendait aux Halles et faisait une recette de 60 à 70 fr. les dimanche, lundi et jeudi. Elle tient une boucherie en ville ; Il y a neuf ans qu'elle tient un étal à la Halle, et l'un des témoins a déposé que le fait lui était connu depuis 2 ans.

Procès-verbal a été établi par M. le commissaire de police pour être transmis au parquet.

Nombre de marchands divers ont l'habitude de laisser constamment des poids dans un des plateaux de leurs balances, et les clients ne peuvent pas se rendre compte de l'équilibre de celles-ci. Il serait bon qu'on ordonnat que les balances fussent toujours rendues libres.

Un forcené. — Les gardes champêtres Filpo et Petit de la Croix-Rouge, ont amené hier après-midi au dépôt, un individu qui avait occasionné par ses agissements un rassemblement considérable sur la voie publique. Cet individu le nommé Henri Debacker, 19 ans, manœuvre de maçon, demeurant ruelle Agathon Mazette, s'était présenté ivre au cabaret de Mme Tiberghien et y avait fait du bruit proférant des menaces et s'était retiré en brisant un carreau.

Mme Tiberghien fût tellement effrayée qu'elle perdit connaissance et qu'on dût se mettre à la recherche d'un médecin.

L'individu se rendit ensuite au cabaret de M. Léon Carette, proféra également des injures, et brisa une chope. Enfin sur la voie publique, il brandissait un couteau et en menaçait un ouvrier charron employé chez M. Bourgeois, maître maçon.

C'est alors que les gardes l'arrêtèrent. Il sera transféré mercredi à Lille.

Vol d'oignons. — Un vol de 60 francs d'oignons a été commis l'avant-dernière nuit dans un jardin appartenant à M. Yves Messizen, tisserand, rue Claude Bernard.

Les malfaiteurs se sont entroduits en passant par des maisons en construction sans fermeture.

Une enquête est ouverte au 1er arrondissement.

Adjudication. — Il a été procédé hier après-midi à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hassebrouck, maire, assisté de MM. Leplat et Cruque, conseillers municipaux et en présence de MM. Leroux, directeur du service des bâtiments et Bulté, receveur municipal à l'adjudication en un seul lot des travaux de construction d'une crèche municipale rue des Poutrains. Devis 25.000 fr.

Sept soumissionnaires se sont présentés, qui ont fait le rabais ci-après.

MM. Emblanc-Vermont, de Croix, 1 25 0/0; Jules Robbezin, Tourcoing, 6 50 0/0 ; Guermonprez Tourcoing, 2 50 0/0; Idelphonse Desodt, Tourcoing 3 25 0/0; Jules Bourgois, Tourcoing, 2 50 0/0; L. Lenoir, Tourcoing, 3 22 0/0 ; Joseph Emile et Victor Vienne, Tourcoing, 6 25 0/0.

M. Jules Robbezin ayant fait le rabais le plus élevé, a été déclaré adjudicataire.

Extradés. — La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés Zéphirin Duchesne, 28 ans, né à Foluyt, (Belgique), ouvrier marbrier, inculpé de vol qualifié, poursuivi par le parquet de Courtrai ; Henri-Joseph Mathon, 58 ans, né à Marcke-en-Favennes (Belgique), tenancier d'une maison de tolérance, recherché par le parquet de Bruxelles pour excitation de mineures à la débauche.

Expulsés. — Un convoi de 6 expulsés a été dirigé hier sur la frontière de Mont-à-Leux par la gendarmerie de Tourcoing.

Il se trouvait un individu expulsé à la demande du commissaire central de Lille, pour excitation de mineures à la débauche; un autre, ouvrier mineur, par le préfet du Pas-de-Calais, à la suite d'une condamnation encourue pour outrages aux agents de la force publique.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des soies, des laines et des cotons

Entrées du 11 au 16 juillet

Soie.	«
Laine peignée	306,143
Laine filée	78 875
Blousses.	30,692
Coton.	9,753
Totaux.	425,463
Conditionnements	1196
Titrages	48
Dégraissages.	24

Le directeur,
Arthur BONTE.

Le drame d'Halluin

Nous avons donné hier des détails complets et exacts sur le drame émouvant qui s'est déroulé dans l'après-midi de dimanche à Halluin.

L'état de M. Théophile Vaneste, la malheureuse victime du meurtrier Nolet ne s'est aucunement modifié. Hier le pauvre homme était sous le coup d'une fièvre intense. M. le docteur Pierchon ne peut aucunement se prononcer.

Il n'y a pas eu de descente de justice à Halluin ; le parquet a prescrit par télégramme l'enlèvement du corps du meurtrier qui a été transporté dans une salle de l'hôpital en attendant qu'il soit enterré, ce qui se fera ce matin à 7 heures.

Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs de nos confrères, Nolet n'avait pas d'enfants de son premier mariage.

Veuf, nous l'avons dit depuis le 22 septembre 1886, il n'avait que 10 mois de ménage.

La famille de Nolet n'a pas réclamé le corps, mais elle s'est présentée hier pour réclamer les papiers du défunt qui, du reste, n'avait pas grand'chose sur lui, si ce n'est une montre en argent de peu de valeur, mais que les parents croyaient être une montre d'or de grand prix. Quoiqu'il en soit, aucun objet n'a pu être remis.

Erratum. — Une simple erreur de nom s'est glissée dans notre récit d'hier. Le boucher qui a soutenu la victime et est ensuite monté à la chambre, se nomme Claerbout.

WATTRELOS

Une agression nocturne. — M. Henri Livement, 29 ans, jardinier, demeurant à Leers, revenait de son travail en longeant le canal samedi vers 11 heures du soir, lorsqu'arrivé au lieu dit « à la Montagne » il rencontra trois individus qui, sans provocation le jetèrent à l'eau.

M. Livement réussit à s'accrocher aux herbes et put ainsi regagner la berge mais les individus le saisirent alors à la gorge et le terrassèrent, en lui disant que s'il ne donnait pas son argent ils allaient le tuer ; le malheureux, plus mort que vif, leur donna son porte-monnaie qui contenait une somme de 13 fr. 50. Les individus s'empressèrent ensuite de prendre la fuite.

M. Livement, n'a pu reconnaître ses agresseurs à cause de l'obscurité, mais il croit avoir eu affaire à des fraudeurs car ils portaient aux pieds des chaussons en toile. La gendarmerie a ouvert une enquête.

...age. — M. Morel, boulanger à Saint-... porté plainte contre les fils Gaudin-Smets introduits ce matin dans son jardin pour y marauder les fruits.

UN ENFANT BRULÉ VIF A CROIX

Samedi, vers onze heures du matin, les habitants de la rue de la Limite et de la cour Salembier, étaient mis en émoi par les cris de Mme Watrelot, tenant dans ses bras un enfant qui portait à la figure les traces de nombreuses brûlures.

Mme Watrelot leur raconta ce qui suit : J'avais placé dans ma cuisine une soupière remplie de bouillon très chaud; ma petite fille Berthe, âgée de 2 ans et 8 mois, est tombée dans la soupière et, comme vous le voyez elle est brulée par tout le corps.

On fit immédiatement appeler le docteur Lepers qui prodigua tous les soins nécessaires à l'enfant, mais ce fut en vain; l'enfant mourut dimanche dans la matinée après d'horribles souffrances.

LEERS

Est-ce une vengeance ? — Mme Leveugle, âgée de 46 ans, cabaretière, s'entretenait dans son établissement avec des consommateurs vers onze heures du soir, quand elle entendit un violent coup porté contre un chassis de la fenêtre; Mme Leveugle sortit; mais ne vit personne.

Quelques instants après, une demi-brique lancée avec violence, brisa un carreau et après avoir déchiré le rideau alla tomber au milieu de la salle de débit.

La cabaretière, pour la seconde fois, ne vit aucun individu dans les environs. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

Une scène sanglante. — Le 14 juillet vers 11 heures 1/2 du soir le sieur Haustrate Gustave, âgé de 21 ans, ouvrier agricole se trouvait à l'estaminet du « Quart d'onze heures » et y chantait, lorsqu'entrèrent les nommés Cardon Pierre, Alfred et Jean Hauwel. Pierre Cardon interpella Haustrate en ces termes : « Fainéant, sale belge, tu n'as pas le courage de servir la France, tu ne devrais pas y travailler non plus. » A cette provocation Haustrate répondit : « Viens dans la rue, nous nous disputerons là.

Mais à peine Haustrate était-il sorti de l'estaminet qu'il reçut un violent coup de tête dans l'estomac qui le fit rouler sur le sol ; Cardon, l'auteur du coup de tête, aidé des frères Hauwel, porta des coups de casse-tête à Haustrate qui resta étendu sans connaissance.

Plusieurs consommateurs voulurent s'interposer : M. Joseph Dupont reçut plusieurs coups de couteau, qui lui firent une plaie assez grave à la main ; M. Louis Rolland fut saisi par le gilet et eut son pantalon complètement déchiré.

M. Tribou, médecin a pansé les blessures et la gendarmerie a ouvert une enquête et arrêté les coupables.

Mons-en-Barœul. — La fanfare de Mons-en-Barœul, a fêté le 16 courant le beau succès d'un de ses éléments, M. Georges Lessenne, qui a obtenu le 1er prix de saxophone au conservatoire de Lille et ce, avec beaucoup de succès.

M. Derode, président de ladite société, lui a remis une couronne d'or, au nom des membres honoraires et des sociétaires, avec une inscription des plus flatteuses, et avec cela, s'est joint, une pluie de bouquets et de fleurs.

Nos félicitations les plus sincères à son digne professeur, M. Gaubert et à Georges Lessenne, pour son beau succès.

Forest. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier après-midi dans la baraque du sieur Guillaume Lanckaek, marchand forain demeurant à Roubaix, rue de l'Epeule.

Les dégâts sont évalués à environ 500 fr. non assurés

LILLE

Les vols. — Quatre auteurs de vols commis la nuit avec effraction ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République par M. le commissaire de police du 7e arrondissement. Ce sont : François Maugez, 29 ans, journalier, sans domicile; Henri Catteau, 22 ans, rue des Robleds. 41; Cyrille Vanfleteren, 20 ans, manouvrier, même adresse, et Jean-Baptiste Liagre, 25 ans, sans profession, à Ronchin.

Cest individus sont soupçonnés être les auteurs des vols commis chez M. Jonglez, rue de Bourgogne; Mme veuve Martin, rue du Palais, et M. Duthilleul, rue Neuve-des-Meuniers. La police va procéder à d'autres arrestations.

— Un voyageur de commerce, Albert Boutroy, 18 ans, rue Brûle-Maison 13, a été surpris sur la voie publique vendant à vil prix des feuilles de papier timbré, dont il n'a pu indiquer la provenance. En conséquence. il a été déféré au parquet.

Accident. — Dimanche après-midi, vers deux heures, la jeune Irma Baunemeyre, 5 ans, rue de la Paix d'Utrecht 29, a été renversée dans la rue du Marché par la balladeuse de M. Bécuwe, marchand de sucre, rue de Paris 194, et a été blessée au mollet gauche par l'une des roues.

LE NORD

TENTATIVE D'ASSASSINAT

A Haubourdin

Une femme blessée de huit coups de couteau

Une tentative d'assassinat qui a jeté l'émotion parmi les habitants de la place du Rossignol à Haubourdin, a été commise hier vers dix heures du soir.

Depuis environ neuf mois, Mlle Delebecque Elise, 30 ans, journalière, vivait en concubinage avec le nommé Désiré Hémart, 36 ans, sujet belge, tisserand rue du Moulin.

Ce dernier, d'un caractère brutal, s'énivrant souvent, rendait la vie commune impossible et il y a une quinzaine de jours, la fille Delebecque quitta Hémart pour se mettre en ménage avec M. Henri Mille, journalier, rue d'Englos.

L'abandon de sa maîtresse rendit Hémart furieux et il résolut bientôt de se venger.

Comme la fille Delebecque avait laissé une grande partie de ses vêtements au domicile de son ancien amant, elle voulut aller les reprendre hier. Elle se rendit donc chez Hémart et ce dernier qui était présent lui rendit ce qu'elle réclamait. Elle retourna ensuite chez elle mais, en route, elle fut rejointe par son ancien amant qui la pria instamment de reprendre la vie commune. Sur un refus de la fille Delebecque, Hémart devenu subitement furieux sortit un couteau de sa poche et s'élançant sur sa maîtresse lui en porta huit coups dont deux l'atteignirent à la tête et six dans le dos.

Après cet exploit Hémart prit la fuite laissant Elisa Delebecque étendue sur le sol et perdant du sang en abondance.

Une dizaine de minutes après elle reprit connaissance et appela au secours. A ses cris M. Verbruggen Cyrille, 37 ans, marchand de chevaux, accourut et releva la blessée qu'il transporta à la pharmacie Guermonprez, où le docteur Bigo vint lui donner les premiers soins.